



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02004

Numéro SIREN : 477 611 685

Nom ou dénomination : 13 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt 18126

18126

06/10/17

607A

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				2017	
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				Timbre à date du service	
IMPOT SUR LES SOCIETES					
Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
SIRET	47761168500033		Ancienne adresse en cas de changement :		
Adresse du principal établissement :					
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Production de films		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	Déficit	213 877
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input checked="" type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art.244, quater X <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
CABINET ECIA 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE Tél: 0491250130					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA			Date: 23032017 Lieu: MARSEILLE		
Tél:			Qualité et nom du signataire: Signature: M. Perez Joseph Président		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTÉS").

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
47761168500033	5911A	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

Néant *

				Exercice N clos le		N-1		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24	298	601	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	180 280	180 280	180 280	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	61 590 339	1 606 460	2 888 404	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 028	8 214	10 931	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	57 848	24 479	29 353	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 852	11 852	11 827	
		TOTAL (II)	BJ	63 491 822	61 660 239	1 831 583	3 121 396	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN			BO	17 322	17 322		
En cours de production de services	BP			BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR			BS	3 500	3 500	3 500	
Marchandises	BT			BU	12 134	12 134	9 880	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX			BY	149 928	149 928	416 522	
Autres créances (3)	BZ			CA	343 530	343 530	569 588	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC				
DIVERS	CRÉANCES			Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		220 000
		Disponibilités	CF	CG	226 935	226 935	163 449	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	30 399	30 399	26 157	
TOTAL (III)	CJ	783 747	CK	783 747	1 409 096			
Comptes de régularisation	DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	64 275 569	1A	61 660 239	2 615 330	4 530 492
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 936	2 936	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(78 866)	(120 022)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 959	41 156	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	1 061 983	2 505 349	
	TOTAL (I)	DL	1 828 012	3 229 419	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	80 764	371 332	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	80 764	371 332	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	403	1 170	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	514	433	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 969	321 903	
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 350	276 234	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		5 929	
Autres dettes	EA	278 579	210 269		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	235 739	113 803	
TOTAL (IV)	EC	706 554	929 741		
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 615 330	4 530 492		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	706 554	929 741		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	403	1 170		

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
		FA	FB	FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
	Production vendue	} biens*	FD	18 669	FE	18 669	18 919	
			} services*	FG	1 384 856	FH	1 384 856	2 480 372
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 403 525	FK	1 403 525	2 499 291	
	Production stockée*			FM	17 322			
	Production immobilisée*			FN	1 128 509	2 539 129		
	Subventions d'exploitation			FO	550 560	930 652		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 530 819	1 021 521		
	Autres produits (1) (11)			FQ	5 217	13 527		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 635 952	7 004 120	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	4 235	584	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(2 254)	(9)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 274 353	1 557 388	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	19 697	41 694	
	Salaires et traitements*				FY	606 651	1 132 610	
	Charges sociales (10)				FZ	266 894	551 474	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	2 535 892	2 875 422
						GB	682 373	991 830
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		1 650	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	79 910	261 498	
	Autres charges (12)				GE	427 745	399 392	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 895 495	7 813 533		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 259 543)	(809 412)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	222	618		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	222	618		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 186	3 432		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	2 186	3 432		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 965)	(2 813)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 261 508)	(812 225)		

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	19 041	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB	166 288	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 635 936	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 802 224	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	314	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	386 020	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG	192 571	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	578 892	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 223 332		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(80 134) (260 644)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 438 397		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 396 439		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	41 959		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 827
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	238 504	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PV			301		
VNC EAC et Prt cession des EA incorporels			355 295	166 288	
VNC EAC et Prt cession EA corporels			410		
Regularisations diverses: baisse subventions Films			30 315		
Dotation et reprise amortissts derogatoires			192 571	1 635 936	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS								Néant * <input type="checkbox"/>
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	62 613 239	KE	773 831	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	20 243	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	41 553	KW	KX	
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	44 030	LC	967	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	105 826	LO	967	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	11 827	1U	25		
TOTAL IV			LQ	11 827	LR	25		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	62 730 891	ØH	967	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	9 669	LW	63 377 401	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	MN	
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	4 224	MS	40 773	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		
Avances et acomptes			NC		ND			
TOTAL III			IY	4 224	NG	102 569		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	ØW	
	Autres participations			IØ		ØX	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2F	
	TOTAL IV			I3		NJ	11 852	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	13 893	ØK	63 491 822	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 6**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Néant *

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS								Néant * <input type="checkbox"/>				
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporées TOTAL II			PE	58 360 348	PF	2 526 275	PG	9 374	PH	60 877 248		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	9 311	QA	2 717	QB		QC	12 028		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	26 659	QE	2 379	QF		QG	29 038		
	corporelles	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	28 102	QM	4 521	QN	3 814	QO	28 810			
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL III			QU	64 072	QV	9 617	QW	3 814	QX	69 876		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	58 424 420	ØP	2 535 892	ØQ	13 188	ØR	60 947 124		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6	191 123	P7	P8	P9	635 483	Q1	(1 444 360)	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	1 013		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	1 248	T5		T6	T7	T8	235	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	200	V8	V9	W1	W2	219	W3	(18)
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	1 448	X4		X5	X6	X7	453	X8	995	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	1 448	NR	191 123	NS	NT	NU	635 936	NV	(1 443 365)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	192 571		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	1 635 936		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	(1 443 365)		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
	1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	2 505 349	TM	192 571	TN	1 635 936	TO	1 061 983	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	2 505 349	TS	192 571	TT	1 635 936	TU	1 061 983	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	102 271	4B		4C	102 271	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	269 061	5W	79 910	5X	268 207	5Y	80 764	
	TOTAL II	5Z	371 332	TV	79 910	TW	370 478	TX	80 764	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 183 606	6B	682 372	6C	1 152 864	6D	713 114
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	1 650	6U		6V	1 650	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	1 185 256	TY	682 372	TZ	1 154 514	UA	713 114	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 061 937	UB	954 853	UC	3 160 928	UD	1 855 862	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	762 282	UF	1 524 992				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	192 571	UK	1 635 936				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS			Néant * <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	11 852	UV	UW 11 852	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	149 928	149 928		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	8 260	8 260		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	91 452	91 452	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	60 518	60 518	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	8 077	8 077	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	175 223	175 223		
	Charges constatées d'avance		VS	30 399	30 399		
	TOTAUX			VT	535 709	VU 523 857	VV 11 852
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	403	403		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	74 969	74 969			
Personnel et comptes rattachés		8C	8 281	8 281			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	93 357	93 357			
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 110	14 110		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	603	603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	514	514			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	278 579	278 579			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	235 739	235 739			
TOTAUX			VY	706 554	VZ 706 554		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	514
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint						WA 41 959	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD						Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE 6 920	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) WF						Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS) WG 603	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA						Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) WI						Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS) XX	
Amendes et pénalités WJ 301						Charges financières (art.212 bis)* XZ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1, 3° et 212 du C.G.I.) SU						Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C) SX						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
						TOTAL I 132 093	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Majoration d'amortissement*						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies) K9						Entreprises nouvelles 44 sexies L2	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) L6						Société investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A) ØV						Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5	
						Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA	
						Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 1F	
						Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies) XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déductions exceptionnelles pour investissement* X9						Créance dérogée par le report en arrière de déficit ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL						XJ 220 227	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN XO 220 227	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant * **I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	947 928
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	947 928
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	220 227
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 168 156

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	(4 505)
---	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)
XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(120 022)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	41 156		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
	TOTAL I	ØF	(78 866)		Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(78 866)					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	849 027		932 336					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	186 566		XQ	189 413		300 146					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	35 316		35 326					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	1 679							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	198 917		289 580					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 274 353		1 557 388					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	19 697		41 694					
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	19 697		41 694					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	84 235		221 367					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	102 153		187 148					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *				ØB	577 618		1 089 816					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				YP	13		8					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR	0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS					Néant * <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	HP Pavillon 23/12/2010	747	747		
	2	Portable ASUS+SONY 12/08/2012	2 435	2 435		
	3	PC ASUS 13/04/2015	625	215		410
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3		(410)	(410)		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
Cadre A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(410)			
Cadre B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) <small>(ventilation par taux)</small>		(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

SAS 13 PRODUCTIONS

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2017

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS** Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez :		- le SIREN de la tête de groupe : <input type="text"/>	
		- la dénomination de la tête de groupe : <input type="text"/>	
Exercice ouvert le :	01012016	et clos le :	31122016
		Durée en nombre de mois	12
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue - Biens		OB	18 669
Production vendue - Services		OC	1 384 856
Production stockée		OD	17 322
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	550 560
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	5 217
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 1	OM 1 976 623
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	4 235
Variation de stocks (marchandises)		OO	(2 254)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	1 087 787
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	165 470
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	427 745
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
		TOTAL 2	OJ 1 682 982
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 293 641
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AC-SD et 1329-DEF).		SA	293 641
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	1 403 525
Période de référence	GY	01012016	GZ 31122016
Date de cessation		HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 688

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Cyrille
Nom marital [] % de détention 39,10 Nb de parts ou actions 269
Naissance : Date 16/04/1972 N° Département 69 Commune Lyon Pays France
Adresse : N° 28 Voie Rue de la Martinique
Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Gilles
Nom marital [] % de détention 39,24 Nb de parts ou actions 270
Naissance : Date 04/03/1967 N° Département 69 Commune Carpentras Pays France
Adresse : N° 70 Voie Chemin du Roucas Blanc
Code Postal 13007 Commune Marseille Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS

du 01012016

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PEREZ CYRILLE	Directeur de Production			28 RUE DE LA MARTINIQUE 13006 MARSEILLE			
2	PEREZ Gilles	Réalisateur			70 Chemin du Roucas Blanc 13007 MARSEILLE			
3	ALEXANDRE ANNE	Administratrice de production			69 Chemin de la Nerthe 13016 Marseille			
4	LE GALL Fabienne	Chargée de production			65 RUE LETORT 75018 PARIS			
5	MERGUI LAETITIA	COMPTABLE			122 Rue du Commandant Rolland 13008 Marseille			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	64 800			64 800	13 263	11 654		89 717
2	53 475			53 475	5 091			58 566
3	37 200			37 200				37 200
4	35 588			35 588				35 588
5	33 614			33 614	3 000			36 614
6								
7								
8								
9								
10								
**	224 677			224 677	21 354	11 654		257 685

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 536
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		20 131
Total		21 667

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) 10	279 352	- de l'exercice 2016 10	
- de l'exercice précédent 10	307 407	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À MARSEILLE	le 23032017
M. Perez Joseph, Président		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :	Société mère :
Nom :	Nom :
SIREN :	SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	
CIC	11 621	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement CCI Crédit d'impôt cinéma international CSV Crédit d'impôt spectacle vivant FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés VEL Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos AUT Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	189 754
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	23 580
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
 (ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
---	--

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	
CIN	79 910	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale FAM Crédit d'impôt famille PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole AUT Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
 Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
Crédit d'impôt (3)	Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
13 Productions S.A.S.
1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Ce rapport contient 18 pages
Référence : LH-172-437

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Capital social : €. 800.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 13 Productions S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des films.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 22 juin 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Udo Herrmann
Associé



Georges Maregiano
Associé

BILAN - ACTIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2016 au 31/12/2016
Période N-1 du 01/01/2015 au 31/12/2015

		Exercice N			Exercice N - 1	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24	298
		Fonds commercial	AH	AI		180 280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	61 590 339	1 606 460
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 028	8 214
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	57 848	24 479
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières	BH	BI		11 852	
	TOTAL (II)	BJ	BK	61 660 239	1 831 583	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		17 322
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		3 500
Marchandises			BT	BU		12 134
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	BW		
Clients et comptes rattachés			BX	BY		149 928
Autres créances			BZ	CA		343 530
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	CC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF		CG		226 935
	Charges constatées d'avance	CH		CI		30 399
	TOTAL (III)	CJ		CK		783 747
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A	61 660 239	2 615 330
						4 530 492

BILAN - PASSIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2016 au 31/12/2016
Période N-1 du 01/01/2015 au 31/12/2015

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 800 000)	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)		
	Réserve légale	2 936	2 936
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)		
	Report à nouveau	(78 866)	(120 022)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	41 959	41 156
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 061 983	2 505 349
	TOTAL (I)	1 828 012	3 229 419
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	80 764	371 332
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	80 764	371 332
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	403	1 170
	Emprunts et dettes financières divers	514	433
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 969	321 903
	Dettes fiscales et sociales	116 350	276 234
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 929
	Autres dettes	278 579	210 269
Compte régul.	Produits constatés d'avance	235 739	113 803
TOTAL (IV)	706 554	929 741	
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		2 615 330	4 530 492

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2016 au 31/12/2016
Période N-1 du 01/01/2015 au 31/12/2015

		Exercice N				Exercice N - 1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC			
	Production vendue } biens services	FD	18 669	FE	FF	18 669	18 919	
		FG	1 384 856	FH	FI	1 384 856	2 480 372	
	Chiffres d'affaires nets	FJ	1 403 525	FK	FL	1 403 525	2 499 291	
	Production stockée				FM	17 322		
	Production immobilisée				FN	1 128 509	2 539 129	
	Subventions d'exploitation				FO	550 560	930 652	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				FP	1 530 819	1 021 521	
	Autres produits				FQ	5 217	13 527	
	Total des produits d'exploitation (I)					FR	4 635 952	7 004 120
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	4 235	584	
	Variation de stock (marchandises)				FT	(2 254)	(9)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV			
	Autres achats et charges externes				FW	1 274 353	1 557 388	
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	19 697	41 694	
	Salaires et traitements				FY	606 651	1 132 610	
	Charges sociales				FZ	266 894	551 474	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements - dotations aux provisions				GA	2 535 892	2 875 422
						GB	682 373	991 830
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		1 650
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	79 910	261 498	
	Autres charges				GE	427 745	399 392	
Total des charges d'exploitation (II)					GF	5 895 495	7 813 533	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 259 543)	(809 412)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés				GL	222	618	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	222	618	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ			
	Intérêts et charges assimilées				GR	2 186	3 432	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	2 186	3 432	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 965)	(2 813)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(1 261 508)	(812 225)	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2016 au 31/12/2016
Période N-1 du 01/01/2015 au 31/12/2015

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		19 041	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	166 288		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 635 936	1 538 490	
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	1 802 224	1 557 531	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	301	314	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	386 020	16 940	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	192 571	947 539	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	578 892	964 793	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 223 332	592 737	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices	(X)	HK	(80 134)	(260 644)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 438 397	8 562 269	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 396 439	8 521 114	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	41 959	41 156	

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES PROVISIONS

CRÉANCES ET DETTES

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CRÉDITS-BAILS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CABINET ECIA - MARSEILLE

Téléphone : 0491250130 - Télécopie : 0491720738

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles hors Films

Les immobilisations corporelles et incorporelles hors films ou documentaires sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage technique	3 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

2.2 Coût de production des Films et Documentaires

Les films et documentaires sont évalués d'après la comptabilité analytique .

Le fait générateur de comptabilisation des produits et charges liés à ces films réside dans la date de livraison validée par un PAD remis par une chaîne Télévision .

Le fait générateur pour les long métrage est habituellement la présentation à la presse ou la sortie en salle .

Les subventions accordées pour ces films sont comptabilisées lors de la réception des notifications de subventions .

Le plan comptable du cinéma est utilisé lors des comptabilités auxiliaires des films , comptabilité remontée dans les comptes de 13Productions en fin de production.

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement n'ont pas été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significative dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	82 613 239		773 831		9 669	63 377 401	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 613 239		773 831		9 669	63 377 401	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>						20 243	
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	20 243					41 553	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	41 553						
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	44 030	967			4 224	40 773	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 826	967			4 224	102 569	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	11 827		25			11 852	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 827		25			11 852	
TOTAL GÉNÉRAL	62 730 691	967	773 856		13 893	63 491 822	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EUR	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						MvI net en fin d'exercice	
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises				
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.		
<i>Frais d'établissement et de développement</i>												
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	55 960 948	2 609 275	9 374	60 877 249			191 123			163 543		-1 444 360
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 960 948	2 609 275	9 374	60 877 249			191 123			163 543		-1 444 360
<i>Terrains</i>												
<i>Constructions sur sol propre</i>												
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>												
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>												
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	9 311	2 717		12 028			1 246			234,65		1 013
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	28 859	2 379		29 038								
<i>Matériel de transport</i>												
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	28 102	4 521	3 614	28 810			200			216,83		-18
<i>Emballages récupérables et divers</i>												
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 072	9 617	3 614	69 875			1 446			468		998
TOTAL GÉNÉRAL	58 424 420	2 635 892	13 188	60 947 124			192 571			1 635 936		-1 448 960

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
<i>Frais d'émission d'emprunts à éteindre</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				

ETAT DES PROVISIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	2 505 349	192 571	1 635 936	1 061 983
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2 505 349	192 571	1 635 936	1 061 983
<i>Provisions pour litiges</i>	102 271		102 271	
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	269 061	79 910	268 207	80 764
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	371 332	79 910	370 476	80 764
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>	1 183 606	682 372	1 152 864	713 114
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>	1 650		1 650	
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	1 185 256	682 372	1 154 514	713 114
TOTAL GÉNÉRAL	4 061 937	954 853	3 160 928	1 855 862

<i>Dont dotations et reprises</i>	<i>d'exploitation</i>	762 282	1 524 992
	<i>financières</i>		
	<i>exceptionnelles</i>	192 571	1 635 936

<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice</i>	
--	--

CRÉANCES ET DETTES

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>	11 852		11 852
<i>Autres immobilisations financières</i>			
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	149 928	149 928	
<i>Autres créances clients</i>			
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>			
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	8 260	8 260	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	91 452	91 452	
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	60 518	60 518	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	8 077	8 077	
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>			
<i>Débiteurs divers</i>	175 223	175 223	
<i>Charges constatées d'avance</i>	30 399	30 399	
TOTAL DES CRÉANCES	535 709	523 857	11 852

Renvois

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>	403	403		
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	74 969	74 969		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	8 281	8 281		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	93 357	93 357		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	14 110	14 110		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	603	603		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupe et associés (2)</i>	514	514		
<i>Autres dettes</i>	278 579	278 579		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	235 739	235 739		
TOTAL DES DETTES	706 554	706 554		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

514

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	403
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	13 432
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	10 330
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	24 165

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	236 061
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	236 061

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	30 398
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	30 398

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	235 739
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	235 739

CRÉDIT-BAIL

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	45 981	6 920	7 340	38 641
<i>Immobilisations en cours</i>				
TOTAL	45 981	6 920	7 340	38 641

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	10 077	10 835	10 077	9 319		
<i>Immobilisations en cours</i>						
TOTAL	10 077	10 835	10 077	9 319		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Comptabilisation des amortissements sur films et documentaires :

- 1) La dotation aux amortissements économiques est égale à la subvention CNC augmentée de l'amortissement calculé en linéaire sur 3 ans sur la valeur brute hors subvention CNC.
- 2) L'amortissement fiscal est basé sur le décret qui permet d'amortir totalement le film sur douze mois selon le barème suivant :

Barème fiscal

nombre mois	coefficient
1	30%
2	55%
3	75%
4	90%
5	92%
6	94%
7	95%

- 3) Une dotation dérogatoire est constatée si l'amortissement fiscal est plus avantageux que l'amortissement économique

Engagements sur films et documentaires :

Les engagements restant à payer sur les films dont le PAD a été reçu ont été comptabilisés en 4081000 et sont les suivants :

Universal music/Signal : 1000€
France Télé / Paname 4 : 1056€

2) Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

3) Autres éléments significatifs

Néant

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SARL au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a diminué de -1095 767 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
		1 403 525
VARIATION 2016 / 2015	-43,84%	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	4 635 952	7 004 120	-2 368 169	-33,81
Charges d'exploitation	5 895 495	7 813 533	-1 918 038	-24,55
Résultat d'exploitation	-1 259 543	-809 412	-450 131	NS
Résultat financier	-1 965	-2 813	849	NS
Résultat exceptionnel	1 223 332	592 737	630 595	106,39
Impôt sur les bénéfices	-80 134	-260 644	180 510	NS
Participation des salariés				
Résultat net	41 959	41 156	803	1,95

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles 773 831 euros
- Immobilisations corporelles euros
- Immobilisations financières 25 euros

Le niveau des investissements réalisés en 2016 est de 773 856 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 2535 892 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	1 828 012	3 229 419	-1 401 407
Capital social	800 000	800 000	
Capitaux propres / Capital social	2,29	4,04	-1,75

01
N

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 7 824,00 euros.

II AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à apurer de 36 907,65 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	41 958,54
Report à nouveau	-78 866,19
Réserves distribuables	
Total	-36 907,65

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-36 907,65
Total	-36 907,65

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

V PERSPECTIVES POUR L'ANNEE EN COURS :

L'année 2016 a vu la poursuite des activités de production déléguée par notre société. Une saison 3 pour notre série documentaire sur Paris, Paname (avec France 3 Paris-Ile-de-France) et la production de nombreux documentaires. Cette activité va se prolonger en 2017, avec un nombre plus important de documentaires espérés, une 4e saison pour Paname, mais aussi de bons espoirs de coproduire de nouveau des projets en fiction. Par ailleurs, un certain nombre de productions n'étant pas terminées en 2016, de ce fait, leur résultat n'apparaît pas dans cette année fiscale, mais le sera dans les comptes de l'année prochaine. Enfin, nous avons répondu à des appels d'offres pour de la production institutionnelle culturelle, comme le Musée de l'Homme, en cette fin 2016, dont nous espérons des concrétisations en 2017.

VI AUTRES MENTIONS LEGALES :

Délais de paiement :

Dettes fournisseurs	Echéance 30 jours	Echéance 45 jours	Echéance 60 jours	Echéance > à 60 jours
Exercices				
2016	58 790	1 956	791	- 18 651
2015	29 151	93 110	143 162	

Prise de participation, de contrôle, auto contrôle et sociétés contrôlées :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice 2016. Il en est de même pour la prise de contrôle.
Aucune société n'est contrôlée par notre société, et nous n'avons créé aucune action auto détenue.

VII AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ASSOCIES SERONT APPELES A STATUER :

Conventions réglementées :

Nous vous demandons de valider la convention réglementée présentée dans notre rapport spécial et qui donne lieu à un rapport établi par notre commissaires aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce, conclues au cours de l'exercice.

VIII APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'il vous ont été présentés et donner quitus au Président de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Votre commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SARL au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

RAPPORT SPÉCIAL DU PRESIDENT SUR LES OPÉRATIONS VISÉES PAR L 223-19 DU C. COM. DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du C. Com., nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes.

Conventions entre la société SAS 13 PRODUCTIONS et Monsieur PEREZ Cyrille

La SAS 13ProductionS loue un vehicule AUDI Q3 aupres de Volkswagen Bank , ce véhicule est mis à disposition de M Cyrille Perez .

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SARL au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 41 958,54 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 7 824,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de -80 134,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 36 907,65 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	41 958,54
Report à nouveau	-78 866,19
Réserves distribuables	
Total	-36 907,65

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-36 907,65
Total	-36 907,65

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, renouvelle le mandat du Président en fonction pour une durée de six ans .

Cinquième résolution

L'assemblée générale, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes titulaire en fonction pour une durée de six ans .

L'assemblée générale, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans .

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

N

SAS 13 PRODUCTIONS

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SARL au capital de 800 000 euros - Siret 47761168500033 - APE 5911A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le 30 juin 2017 à 14 heures 30, les associés de la société SAS 13 PRODUCTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 800 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M PEREZ Cyrille demeurant 28 Rue de la Martinique à Marseille titulaire de 269 parts.
- M PEREZ Gilles demeurant 70 Chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 270 parts.
- M PEREZ Joseph demeurant Vieux Chemin Notre Dame Le Papyrus à Rochefort du Gard titulaire de 149 parts.

L'assemblée est présidée par M. Perez Joseph, gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 688 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

Q

CL N

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 41 958,54 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 7 824,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de -80 134,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 36 907,65 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	41 958,54
Report à nouveau	-78 866,19
Réserves distribuables	
Total	-36 907,65

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	-36 907,65
Total	-36 907,65

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés non concernés par ce rapport .

Quatrième résolution

L'assemblée générale, renouvelle le mandat du Président en fonction pour une durée de six ans .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CL N

Cinquième résolution

L'assemblée générale, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes titulaire en fonction pour une durée de six ans .
L'assemblée générale, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le Président
M PEREZ Joseph

M PEREZ Cyrille

M PEREZ Gilles

